

Séance du conseil communal du 4 décembre 2023

Résumé détaillé

Ord	re du jo	OUR			
	_	oui			
		le			
1.	Commu	unication du collège des bourgmestre et échevins			
2.	Finances communales				
	2.1)	Prise de position et vote sur le budget rectifié 2023 et le budget initial 2024			
3.	Aménagement communal et environnement				
	3.1) ponctu	Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng – Modification elle de l'article 12 – Emplacements de stationnement			
	3.2) particu	Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle du plan d'aménagemei lier « Falterbaach - rue de la Chapelle » à Clemency – Vote1			
4.	Règlementation communale				
	4.1) Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développemen urbain – Modification				
	4.2) Bascha	Règlement d'ordre intérieur des écoles de l'enseignement fondamental d arage – Modification1			
	4.3) Clemei	Règlement d'ordre intérieur des écoles de l'enseignement fondamental d ncy – Modification1			
5.	Patrimoine communal1				
	5.1)	Exercice d'un droit de préemption – Acquisitions de terrains à Linger 1			
6.	Personnel communal1				
	6.1) relais à	Structures d'accueil : Création de postes pour les besoins de la nouvelle maisc à Bascharage1			
7. et é	_	nents temporaires de circulation édictés par le collège des bourgmestr – Confirmation2			
		Règlement temporaire de la circulation, au boulevard J-F Kennedy entre la cit s de Gaulle et la rue de la Continentale, édicté d'urgence par le collège de nestre et échevins en séance du 1 ^{er} décembre 2023 délibération n° 1			
		Règlement temporaire de la circulation, aux adresses 48, 48A et 48B dans la ru Gare à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins e e du 1er décembre 2023 délibération n° 2			

Questions et réponses21

Commissions consultatives21

Mairie :

24, rue de l'Eau L - 4920 Bascharage

8.

9.

9.1)

Adresse postale:

B.P. 50 L - 4901 Bascharage

<u>Présences</u>

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten et Frank Pirrotte, échevins ; Danielle

Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Fernand Kartheiser et Vincenzo Turcarelli, conseillers; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire

communal.

Excusé: Mireille Duprel, échevine (délégation du droit de vote à Yves Cruchten), Tom

Ferber (délégation du droit de vote à Michel Wolter).

Début de séance : 8h15 Lieu : Maison communale / salle des séances

Séance publique

1. Communication du collège des bourgmestre et échevins

Michel Wolter, bourgmestre : Je souhaite informer le conseil communal d'une prochaine réunion de travail le 25 janvier 2024, conjointement avec la commission de la mobilité, concernant la présentation de l'étude sur l'apaisement du trafic dans les localités de la commune de Käerjeng. Il s'agit de discuter du résultat de cette étude avant de la rendre publique.

2. Finances communales

2.1) Prise de position et vote sur le budget rectifié 2023 et le budget initial 2024

Les questions soumises par écrit par la conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill au bourgmestre ont été répondues par écrit et ces réponses ont été distribuées aux conseillers communaux.

Michel Wolter, bourgmestre: Après la présentation des documents budgétaires la semaine dernière, je voudrais donner l'occasion aux porte-parole des différents partis pour s'exprimer sur le projet de budget.

Jil Feipel : Tout d'abord, nous souhaitons remercier Monsieur Haag ainsi que tous les collaborateurs impliqués pour l'élaboration du projet de budget.

Après avoir analysé le budget rectifié de l'année 2023 et le projet pour l'année 2024, le parti LSAP constate avec satisfaction que la commune de Käerjeng se trouve dans une bonne situation financière. Avec un budget comprenant environ 58,5 millions de recettes ordinaires pour 49,3 millions de dépenses ordinaires, il reste à la commune un excédent ordinaire 9 millions d'euros qui pourraient alors être investis.

Mais il ne faut pas oublier que la croissance économique est actuellement, et sera encore en 2024, freinée par l'inflation, les taux d'intérêt élevés et de nombreux autres éléments influençant notre économie. Nous devons continuer à en être conscients de ces faits lorsqu'il s'agit de gérer nos finances communales, et il est donc important que nous conservions un certain excédent à l'avenir.

Rétrospectivement, les dépenses extraordinaires de l'exercice 2023 ont permis de financer des projets importants, pour lesquels des montants seront encore en partie ajoutés. La majeure partie du budget extraordinaire 2023 a servi à financer la nouvelle école préscolaire de Bascharage, la salle des fêtes et le réaménagement du centre de Clemency ainsi que le réaménagement du boulevard J.-F. Kennedy. Ces projets tout à fait nécessaires et importants ont été soutenus par le parti LSAP.

En ce qui concerne le budget de l'année 2024, je tiens tout d'abord à souligner que la création d'une plus grande structure pour l'éducation précoce, qui, avec une capacité plus importante, permettra à davantage de familles de confier leurs enfants à l'éducation précoce à des horaires adaptés, constitue une priorité du parti LSAP. En conséquence, nous nous réjouissons que le collège des bourgmestre et échevins veuille s'attaquer à ce projet et prévoie 100.000 € dans les dépenses extraordinaires pour le réaménagement de l'ancienne école préscolaire de Bascharage pour les besoins du précoce.

Mais le budget 2024 clôt également des projets individuels avant de préparer la transition vers de nouveaux grands projets, comme la construction d'une nouvelle mairie et le réaménagement de l'avenue de Luxembourg.

Outre la préparation de la construction de la nouvelle mairie, nous nous réjouissons que le collège des bourgmestre et échevins, après avoir construit l'école préscolaire à Clemency et celle à Bascharage, prévoie maintenant la transformation et la rénovation des deux bâtiments de l'école primaire de Clemency. Cela est en effet nécessaire et plus urgent que la rénovation du hall sportif de Clemency. Une rénovation dudit hall dans une moindre mesure est à nos yeux tout à fait raisonnable.

De plus, l'investissement de 2,1 millions d'euros dans le logement social est absolument nécessaire si l'on prend en considération la situation actuelle du marché immobilier.

En conclusion, le parti LSAP estime que ce budget est dans l'intérêt de la commune de Käerjeng et de tous ses citoyens. Nous approuvons donc le projet de budget proposé.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère: Je remercie le bourgmestre pour la présentation de la semaine dernière et pour les réponses à mes questions, ainsi que le Service financier et tous les autres services pour le travail effectué, et la commission des finances.

En ce qui concerne le budget rectifié 2023, de 2016 à 2020, les dépenses ordinaires se situaient, avec de légères fluctuations, entre 32 et 35 millions d'euros. Depuis 2020, nous enregistrons une augmentation : en 2021 de près de 2 millions d'euros, en 2022 de 2,5 millions d'euros et en 2023 de 6,5 millions d'euros. Ce sont même encore 2 millions d'euros de plus que dans le budget initial de 2023. Sur ces 6,5 millions d'euros, 2,5 millions d'euros sont dus à l'augmentation des coûts salariaux. En 2024, nous devons nous attendre à près de 50 millions € de dépenses ordinaires, soit encore 4,5 millions € de plus qu'en 2023. Heureusement, comme les recettes ordinaires ont également augmenté en parallèle, nous avons pu maintenir notre capacité d'investissement entre 9 et 10 millions € par an. Le fait que nous puissions comptabiliser cette année près de 56 millions d'euros, soit environ 3 millions d'euros de plus que prévu, a permis de bien compenser l'explosion des coûts salariaux, ce qui nous laisse environ 11 millions d'euros pour investir dans le budget extraordinaire.

Nous tenions à souligner que grâce au travail effectué ces dernières années dans le cadre du pacte climat et du pacte nature, la commune percevra en 2023 et 2024 environ 700.000 €, qui seront investis dans des projets et des certifications supplémentaires dans ces domaines. Le parti *déi gréng se* réjouit que la commune continue à soutenir le projet au Malawi et le projet ASTM au Burkina Faso dans le cadre de la coopération ordinaire et qu'elle augmente même ses contributions. Il en va de même pour l'allocation de compensation pour nos citoyens, car il est important pour notre parti que nous ajoutions quelque chose à l'allocation compensatoire de l'État. En tant que membre du groupe « Fair-Trade » de la commune, je me réjouis particulièrement que 7.500 € soient prévus à des fins de sensibilisation dans le domaine du commerce équitable.

Il est toujours affirmé que les nouveaux bâtiments entraînent de nouveaux coûts. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de bâtiments supplémentaires. La nouvelle salle des fêtes de Clemency remplace l'ancienne, qui sera démolie, et devrait coûter beaucoup moins cher en termes de chauffage. Il en va de même pour le nouveau bâtiment de l'école préscolaire avec maison-relais à Bascharage. Mais si de nouveaux postes de concierge sont alors créés en parallèle, ce qui est prévu au budget 2024, les coûts augmenteront. Mais déi gréng n'ont

toujours pas reçu d'explication sur la raison pour laquelle le portier de l'ancienne école préscolaire ne déménage pas tout simplement dans le nouveau bâtiment et pourquoi un nouveau poste doit être créé. Il en va de même pour la salle des fêtes de Clemency. Cela ne peut pas être justifié uniquement par la nouvelle installation technique, car si un peu plus de technique est nécessaire, nous devrons alors aussi recourir aux services d'entreprises externes, comme c'est actuellement le cas au « Treff ». Lors de la planification de la salle des fêtes, et même pendant la phase de construction, nous étions tous d'accord pour dire que nous n'aurions pas besoin de portier. C'est la raison pour laquelle aucune loge n'est prévue. Bien sûr, *déi gréng ne* doute pas de la nécessité de renforcer notre équipe de concierges, mais faut-il que ce soient trois postes, dont un a déjà été pourvu cette année ? Même si la commune est encore bien placée avec un ratio de 42% des coûts salariaux, nous devons néanmoins rester prudents dans notre politique d'embauche et ne recruter que là où c'est vraiment nécessaire, comme dans le domaine de la technique du bâtiment, du secrétariat communal, des collaborateurs manuels ou dans la maison relais, où davantage d'enfants peuvent désormais être accueillis.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, les grands projets importants de la dernière législature, le réaménagement du boulevard J.-F. Kennedy, celui du centre de Clemency avec la salle des fêtes, et la nouvelle école préscolaire avec maison relais à Bascharage, sont des projets qui sont en partie terminés et qui expliquent les montants élevés de 54 millions € au total dans les comptes 2022 et le budget rectifié 2023. Les factures restantes sont inscrites pour 2024, tout en attente des subsides afférents. Les fonds de la fusion ont tous été utilisés, mais ils ont été bien investis. À l'avenir, nous devrons ralentir la cadence. Mais comme nous serons une commune presque sans dettes à la fin de l'année 2024, déi gréng n'auront aucune préoccupation à approuver un emprunt pour des investissements durables et importants auxquels nous avons contribué. Nous étions encore pleinement engagés dans le projet pilote d'une nouvelle mairie, y compris l'aménagement d'un « shared space », dans l'installation de la nouvelle cogénération et dans le nouveau système de chauffage et de filtrage de l'eau de notre piscine. Il en va de même pour le projet de nouvelle cour d'école « Op Acker », les compteurs d'eau intelligents, les feux rouges au carrefour de la rue Jules Hemmer et l'apaisement du trafic dans toutes les parties de nos localités. Ces dernières années, quelques maisons ont été acquises dans le cadre du logement social, mais nous ne voyons concrètement que la maison de la rue du Stade comme disponible à court terme. Pour les autres maisons, rien de concret ne semble encore prévu, si ce n'est des crédits de démarrage et des frais d'études inscrits au budget.

Déi gréng saluent l'étude visant à élargir l'offre de classes de l'éducation précoce. Dans ce cas, il faudra toutefois y associer des structures d'accueil et une cantine, faute de quoi la demande ne sera guère plus importante qu'à l'heure actuelle.

Nous trouvons dommage que la nouvelle maison des jeunes et le « café social » soient repoussés dans le temps, mais nous sommes rassurés de savoir qu'un crédit de démarrage de 100.000 € a été utilisé pour le nouveau site destiné aux jeunes, car il est important pour nous que ce projet soit réalisé rapidement.

Nous prenons note du fait qu'avant même que le projet du hall sportif de Clemency ne soit abordé, les bâtiments scolaires seront d'abord réaménagés. Nous attendons la présentation d'une étude et de plus amples informations à ce sujet au courant de l'année. Ce que le parti déi gréng trouve intéressant, si j'ai bien compris, c'est l'idée d'intégrer la nouvelle salle de répétition pour les harmonies musicales dans la nouvelle mairie. Le budget prévoit un crédit de démarrage de 100.000 € et nous sommes impatients de connaître les plans.

Michel Wolter, bourgmestre : Vous avez mal compris. Il n'y aura pas de salle de répétition intégrée à la nouvelle mairie.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : J'étais également un peu étonnée.

En conclusion, le parti *déi gréng* se réjouit que les grands projets durables entamés par le passé soient poursuivis par la nouvelle majorité. Malheureusement, nous constatons que toute une série de projets de sensibilisation pour nos enfants et nos citoyens ont été supprimés, sans qu'aucune alternative ne soit prête, par exemple les activités écologiques pour enfants, « Nature for people » et le projet « Natur genéissen » dans nos structures d'accueil, tous des projets proposés et organisés par le SICONA. C'est la première fois que nous investissons 15.000 € de moins que l'année précédente dans des projets SICONA. Le nouveau calendrier écologique informatif, qui avait été bien accueilli par les citoyens, a

également été supprimé. Pourtant, de nombreux sujets importants concernant les déchets n'ont pas encore été traités. Il existe encore un besoin aigu d'informations concernant la poubelle verte et la collecte Valorlux, ou encore ce qui peut ou ne peut pas être jeté dans les toilettes. Le calendrier abordait ces domaines en quelques mots, par exemple notre règlement sur l'élimination des déchets, ce qui est plus utile que d'envoyer constamment des dépliants aux gens. Nous regrettons que cela ne soit plus poursuivi. Le « Repair Café », qui fonctionnait bien, n'a plus eu lieu depuis dix mois. Certes, il est encore mentionné dans le budget, mais à part cela, on n'en entend plus parler. Nous espérons toutefois qu'il continuera, car les gens étaient enthousiastes à ce sujet. La brochure sur les sentiers de randonnée et les pistes cyclables de la commune, qui était prévue dans le budget de l'année dernière, a également été supprimée. Lors de « Käerjeng Live », déi gréng avaient suggéré de recourir à des T-shirts pour les bénévoles, sans y marquer l'année afin qu'ils puissent être portés plusieurs fois, et qu'en tant que commune « Fair-Trade », il fallait veiller à acheter du coton issu du commerce équitable.

Bien que nous disposions vraisemblablement en 2023 et 2024 d'environ 500.000 € provenant du pacte climat et de 200.000 € supplémentaires provenant du pacte nature pour investir dans des projets et sensibiliser la population, y compris dans la protection de la nature, nous ne voyons pas où serait la continuité du travail de sensibilisation. Dans les deux groupes de travail « Natur-Team » et « Klima-Team », deux domaines très différents, nous avons travaillé dur pour que la commune soit bien placée et obtienne les certifications, y compris le soutien financier y afférent. Nous pouvons imaginer que de nouveaux projets seront mis en œuvre, mais nous nous interrogeons sur les raisons pour lesquelles les projets qui fonctionnaient déjà bien ont été supprimés.

Le parti *déi gréng* ne soutiendra donc pas ce projet de budget, malgré de nombreux bons projets, parce que nous ne sommes pas d'accord en certains points et qu'il nous manque plusieurs aspects importants.

Fernand Kartheiser, conseiller: Je voudrais tout d'abord faire remarquer que je suis impressionné par le travail et la présentation de ces documents. Je m'associe donc à tous les remerciements adressés à l'administration.

C'est la première fois que je suis confronté au document budgétaire de la commune de Käerjeng, je n'entrerai donc dans les détails qu'avec prudence, car je suis encore en phase d'apprentissage. Je suis reconnaissant pour la présentation détaillée du bourgmestre et l'analyse détaillée des orateurs précédents.

Parmi les critères que je voudrais énumérer ici, il y a l'intérêt général de la commune, pour lequel nous nous engageons tous, et bien sûr le programme électoral de l'ADR, dans lequel nous avions identifié un certain nombre de priorités, et nous serions évidemment ravis que certaines d'entre elles se reflètent au budget.

L'intérêt général veut que nous gardions un œil sur la situation financière de la commune et que nous nous assurions qu'elle ne se détériore pas. Comme mes collègues l'ont déjà fait remarquer tout à l'heure, elle n'est effectivement pas mauvaise, mais nous devons encore faire face à quelques incertitudes. Lors des dernières réunions du conseil communal, nous avions déjà brièvement évoqué la politique du personnel et le parc immobilier communal. De plus, il y a de nouveaux aspects à prendre en compte suite à une récente décision judiciaire. Nous devons donc mener une politique budgétaire très prudente pour les années à venir.

Nous devons nous assurer que nous répondons aux besoins de chaque localité de notre commune. À Clemency, beaucoup d'investissements ont été réalisés ces dernières années avec la salle des fêtes et le réaménagement du centre du village, mais il nous tient à cœur de faire également ce qui doit être fait dans les autres localités. J'y inclus par exemple la protection contre les dégâts causés par les inondations. Ces dernières années, les phénomènes naturels ont causé de nombreux dégâts et des mesures individuelles ont déjà été prises, mais il y a aussi des endroits spécifiques à Fingig, par exemple, où les fortes pluies peuvent devenir un danger. Nous devons garder cela à l'esprit et apporter des améliorations si nécessaire. Le ruisseau « Mierbaach » fait actuellement l'objet d'un examen plus approfondi, mais ce n'est pas le seul cas problématique dans la commune. Lors des discussions que nous avons eues ici ces derniers mois, nous avons pris conscience de problèmes qui ne se reflètent pourtant pas de la même manière dans le projet de budget. Nous avons eu une discussion tout à fait révélatrice sur le patrimoine forestier de la commune, mais les postes budgétaires correspondants n'ont pas été augmentés, ou du moins pas dans des proportions qui permettraient de répondre aux préoccupations

exprimées. Il est important de préserver la nature dans notre commune, c'est pourquoi nous nous demandons où sont les crédits pour planter de nouveaux arbres, alors que nous savons que beaucoup d'arbres sont malades.

Avec nos collègues des autres partis de l'opposition, nous avions demandé que chaque parti ait au moins un membre dans chaque commission consultative communale. Le collège des bourgmestre et échevins a rejeté cette demande en invoquant des arguments financiers. Nous voyons maintenant l'énorme poste budgétaire de 40.450 € pour les indemnités des membres des commissions sur un budget total d'environ 50 millions d'euros. Je comprends les préoccupations financières du collège des bourgmestre et échevins. Il a certainement été craint que les quelques membres supplémentaires ne déséquilibrent le budget.

Michel Wolter, bourgmestre: Monsieur Kartheiser, s'il y a un argument qui n'a certainement pas été cité, c'est bien celui des finances communales. Je crois me souvenir que vous avez été le seul à mettre en avant des arguments financiers.

Fernand Kartheiser, conseiller: Et bien, je suppose que je n'ai pas dû recevoir de réponse satisfaisante, sinon je n'aurais pas dû reprendre le sujet aujourd'hui. Avec 50 millions d'euros, il aurait dû être possible d'organiser les commissions de manière à ce que chaque parti soit représenté dans chaque commission.

En ce qui concerne l'enseignement musical, nous devons attendre de voir comment la nouvelle loi influencera le budget. Pour l'instant, je n'ai pas constaté d'impact majeur.

Un autre sujet qui nous tient à cœur est la lutte contre la pollution. Là aussi, nous avons déjà eu des discussions concernant les décharges illégales et il est important pour nous que la commune agisse contre ces décharges. Nous n'avons pas pu identifier d'actions spécifiques à ce sujet dans le budget. Il en va de même pour la pollution lumineuse, pour laquelle nous attendons une position plus engagée de la commune. Dans le budget, je ne trouve que les postes d'entretien habituels pour l'éclairage public. Dans ce domaine, comme pour les feux de signalisation, il existe des méthodes permettant de réduire la pollution lumineuse générale.

En ce qui concerne les relations avec les cultes, nous avons constaté que les dépenses prévues sont le fruit de conventions avec le « Kierchefong », mais ces conventions n'ont pas été adaptées depuis. Compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie ces dernières années, nous estimons que ces conventions devraient être revues, car je ne peux pas imaginer qu'il soit possible de chauffer l'église de Bascharage avec 3.000 € sur toute l'année. Le cimetière de Bascharage est en partie indigne. L'inhumation dans la prairie, en particulier, laisse à désirer, car nous nous demandons quelle est la symbolique de la commune lorsqu'elle installe trois poubelles juste à côté. Je pense que nous devons à nos citoyens de rendre ce lieu plus digne.

Je me permets encore quelques commentaires en ce qui concerne la politique financière de la commune. Je pense qu'il est important de maintenir la situation financière dans des limites qui nous permettront de nous passer d'emprunts dans les années à venir. Une des préoccupations de mon parti concerne les logements sociaux. Nous pensons qu'il est très important que la commune investisse dans ce domaine, mais il nous manque une liste transparente des critères qui peuvent mener à un contrat de location. Dans les discussions récentes, il a souvent été question de personnes bénéficiant d'une protection internationale, mais je tiens à souligner qu'elles peuvent se retrouver sur le marché du logement ordinaire comme tous les autres habitants. Il ne faut pas les confondre avec les demandeurs de protection internationale. Bien sûr, il peut être difficile pour les personnes bénéficiant d'une protection internationale de trouver un logement adapté, mais il en va de même pour les personnes socialement vulnérables qui vivent depuis toujours dans notre pays. C'est pourquoi nous plaidons pour des systèmes transparents qui rendent le logement social accessible aux personnes socialement vulnérables, quelle que soit la raison pour laquelle elles ont besoin d'un logement social. Il ne doit pas y avoir de préférence ou de désavantage pour l'un ou l'autre. Nous saluons toutefois expressément le fait que la commune investit dans des logements sociaux et souhaite en mettre le plus grand nombre possible à disposition.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Personne ne sera surpris d'apprendre que nous ne voterons pas en faveur du projet de budget, mais je ne veux pas non plus donner l'impression que nous sommes critiques sur tous les points. Il y a beaucoup de points positifs dans ce

budget que l'ADR pourrait soutenir, mais il nous manque aussi beaucoup de points qui sont très importants pour nous.

Vincenzo Turcarelli, conseiller: Je voudrais remercier Monsieur le bourgmestre pour la présentation du projet de budget. Je tiens également à remercier le Service financier de la commune qui nous a fourni ce document budgétaire de manière exemplaire, ainsi que tous les fonctionnaires pour le travail qu'ils effectuent au quotidien pour le bien de nos concitoyens.

Pour le parti *Piraten* et pour moi aussi, il s'agit de la première intervention sur le budget dans la commune de Käerjeng. Le budget communal est l'un des documents les plus importants qui est soumis au vote du conseil communal. Il s'agit de mettre en œuvre une politique, et dans la plupart des cas, cela ne peut se faire qu'avec de l'argent. De l'argent qui provient des contribuables et qui doit profiter à la collectivité. Vous constaterez que le parti *Piraten* se positionne de manière très critique, mais surtout constructive par rapport au projet de budget.

Je voudrais brièvement résumer l'état général du projet de budget pour 2024 avant d'entrer dans les détails et d'aborder les projets concrets. En ce qui concerne le budget ordinaire, il devrait rester 9 millions sur 58 millions à la fin. Cela représente tout de même encore 15%. Ces 9 millions d'euros doivent ensuite être investis dans le budget extraordinaire, de sorte que le budget 2024 soit tout juste positif au final. Notre commune n'a presque pas de dettes. Le dernier emprunt a été contracté en 2006. Ne pas avoir de dettes présente différents avantages. La commune n'a que peu d'intérêts à payer et peut utiliser cet argent pour l'investir dans des projets concrets. Mais ne pas avoir de dettes ne signifie malheureusement pas que notre commune est exemplaire dans tous les domaines. Du fait que nous n'avons pas contracté de dettes au bon moment dans le passé, nous manquons aujourd'hui d'investissements dans des infrastructures telles que les structures d'accueil. En parcourant le document budgétaire, un petit détail a attiré mon attention, à savoir un prêt de compensation de 4,5 millions d'euros. Nous trouvons étrange que l'on inscrive déjà cela dans un document budgétaire, alors que le conseil communal doit voter sur ce point avant que la commune puisse contracter un emprunt. En approuvant le budget global, j'approuve aussi automatiquement ce poste budgétaire. Au lieu d'un prêt de compensation, nous devrions déjà réfléchir à ce qui manque dans notre commune. Nous sommes également prêts à contracter un prêt pour des investissements nécessaires, mais alors pour quelque chose de concret.

Je voudrais maintenant aborder brièvement les recettes de la commune. Sans surprise, la majeure partie des recettes est due aux dotations de l'État ainsi qu'aux subventions des différents ministères. En ce qui concerne l'impôt commercial, la commune peut encaisser environ 2 millions d'euros. En tant que pirates, nous sommes favorables à une baisse de l'impôt commercial afin d'attirer davantage d'activités dans notre commune. Comme on le sait, le CSV suit au niveau national la voie selon laquelle moins d'impôts entraînent plus d'activité économique. Dans cette logique, je pense que nous devrions baisser le taux de prélèvement dans notre commune pour rester compétitifs et attractifs par rapport aux autres communes du pays.

J'en viens maintenant à la partie un peu plus concrète du budget, à savoir les dépenses. De nombreux points mériteraient d'être mentionnés, mais je ne vais pas m'attarder sur chacun d'entre eux. Bien sûr, on remarque que les dépenses pour le syndicat TICE augmentent d'environ 60% pour atteindre 2 millions d'euros. C'est également le cas dans les autres communautés TICE. Nous nous positionnons favorablement par rapport au syndicat TICE et nous saluons chaque centime dépensé dans les transports publics. Nous souhaitons surtout que les localités de Fingig, Clemency et Linger puissent bénéficier d'une meilleure offre. Je sais que les salaires ont été augmentés, mais nous devrions investir davantage pour obtenir de meilleures liaisons.

En ce qui concerne la construction de logements, nous constatons malheureusement qu'il n'y a pas grand-chose à constater. Tous les partis ont parlé d'offensives de construction de logements pendant deux campagnes électorales. Globalement, l'approche de la commune en matière de construction de logements me semble assez prudente. Nous constatons la même chose au niveau national, ce qui n'est pas non plus une grande surprise. Pour le parti *Piraten*, il est clair que les communes doivent agir plus dans ce domaine. Nous devrions nous associer à nos communes voisines pour avoir massivement des logements en mains communales, à louer à des personnes qui sont enracinées dans notre commune. Compter

uniquement sur le marché privé, c'est mettre son avenir entre les mains de grands propriétaires fonciers et d'agents immobiliers. Je trouve toutefois louable que la commune ait au moins prévu des crédits pour les logements des réfugiés. C'est de la solidarité. Si chaque commune faisait de même, nous aurions fait un grand pas en avant.

Un autre projet important à nos yeux est la nouvelle école préscolaire avec maison relais à Bascharage. Or, comme je l'ai déjà mentionné au début de mon discours, nous manquons de places d'accueil. Cet investissement est donc indispensable. Un autre grand projet qui pèse sur le budget est la salle polyvalente à Clemency pour 12 millions d'euros, ce qui s'explique par l'augmentation des coûts depuis 2020.

Bien sûr, un budget indique toujours des priorités politiques, et bien sûr, pour le parti *Piraten*, il manque d'aspects qui ne sont peut-être pas importants pour la majorité actuelle. J'aimerais que nous puissions impliquer davantage les citoyens de la commune dans l'élaboration du budget. C'est pourquoi j'aurais souhaité qu'un poste pour un budget participatif ait été prévu. Il y a des communes qui ont ainsi prévu quelques milliers d'euros pour des projets citoyens. Tout ne doit pas être décidé uniquement par nous, les conseillers communaux, mais nous devrions faire confiance aux gens pour qu'ils puissent lancer de beaux projets.

Ce qui me semble également manquer dans ce budget, ce sont des mesures pour un meilleur environnement et moins d'énergie fossile, par exemple des subsides supplémentaires pour des installations solaires ou des réservoirs d'eau de pluie. Le parti *Piraten* a également eu l'idée de créer une « Maison des artistes et de la culture », où les artistes pourraient séjourner un certain temps, et où des expositions pourraient avoir lieu. Pour conclure, je dirais qu'il s'agit d'un budget sans grande vision d'avenir. Objectivement, il faut reconnaître à la commune une situation financière stable et saine, qui est maintenue grâce à ce budget. Même si le document n'est pas partout établi comme on l'aurait souhaité, nous estimons néanmoins que nous pouvons soutenir le budget, car il contient un certain nombre d'éléments positifs. En conséquence, le parti *Piraten* soutient le projet de budget.

Jérôme Hautus, conseiller: Je tiens également à remercier Monsieur Wolter pour sa présentation, ainsi que Monsieur Haag et tous les fonctionnaires impliqués pour l'élaboration du projet de budget. Mais je voudrais également remercier tous les autres collaborateurs de la commune pour le travail qu'ils ont accompli l'année dernière au service de nos citoyens. Je commence par les recettes ordinaires, où nous constatons que nous avons près de 3,5 millions € de recettes supplémentaires par rapport au budget initial grâce aux dotations de l'État. Nous nous félicitons également le fait qu'une augmentation d'environ 800.000 € est encore prévue pour 2024. Cela constitue la majeure partie de nos recettes ordinaires.

Nous sommes heureux de constater que nous n'avons pas eu besoin de l'emprunt de 15,5 millions d'euros inscrit au budget. Le projet de budget 2024 contient un prêt d'équilibrage de 4,5 millions d'euros et si celui-ci n'était à nouveau pas utilisé, la dette de la commune serait inférieure à un million d'euros à la fin de l'année 2024, ce qui illustre la bonne situation financière de la commune.

En ce qui concerne les projets en cours, nous constatons que le projet de réaménagement du boulevard J.-F. Kennedy coûtera environ 3,5 millions d'euros de plus qu'initialement prévu, ce qui représente une augmentation considérable. Nous saluons le crédit de démarrage pour la construction d'un lieu de rencontre pour les jeunes, un projet qui tient à cœur au DP depuis longtemps et qui figurait dans le programme électoral de notre parti. Il en va de même pour l'avenue de Luxembourg, dont le réaménagement constituera un défi pour les habitants et pèsera sur les finances communales, mais il est absolument nécessaire que quelque chose y soit réalisé. Nous sommes ravis que le projet de marché couvert local soit prévu au budget. Cela nous rend optimistes quant à la possibilité d'avoir bientôt une telle structure dans la commune de Käerjeng. En ce qui concerne nos écoles primaires, nous sommes heureux de constater qu'un crédit de démarrage est également prévu pour la rénovation des bâtiments de l'école primaire de Clemency, car cela profitera à nos enfants et complétera le réaménagement du centre du village de Clemency.

Comme nous l'avons mentionné au début, nous sommes heureux qu'aucun emprunt bancaire substantiel ne soit prévu pour 2024. Il faut toutefois préciser que les projets déjà mentionnés, ainsi que la construction d'une nouvelle mairie, d'un bâtiment pour le Service incendie et d'une structure pour l'éducation précoce, ne figurent dans le projet de budget qu'avec un crédit de départ. Tous ces projets nécessiteront des investissements de plusieurs dizaines de millions, qui pèseront sur les budgets futurs. Le seul excédent ordinaire ne suffira pas à couvrir ces dépenses, de sorte que nous ne pourrons pas faire faire abstention d'un

emprunt. Nous ne pouvons pas partir du principe de la certitude que les dotations de l'État continueront à augmenter à l'avenir, comme cela a été le cas ces dernières années. Il est également fort possible que les dépenses ordinaires continuent d'augmenter en raison de l'augmentation en général des coûts, et il n'est pas possible de prévoir à ce stade à quel taux d'intérêt un emprunt bancaire peut être effectué. Nous craignons donc une augmentation substantielle de l'endettement de la commune dans les années à venir, ce qui ne laissera plus beaucoup de marge de manœuvre pour d'autres projets importants.

Malgré ces inquiétudes, le DP soutient les projets mentionnés ci-avant, dont certains figuraient également dans notre programme électoral. C'est pourquoi nous votons pour le projet de budget 2024, et nous n'avons pas non plus d'objection au budget rectifié 2023.

Christian Kirwel, conseiller: Je remercie moi aussi tout d'abord le bourgmestre et les dames et messieurs du collège échevinal, ainsi que Monsieur Haag et tout le personnel communal pour le bon travail qui a été investi ces derniers mois dans l'établissement de ces documents. Nous sommes conscients qu'il s'agit toujours d'une tâche complexe et nous vous remercions au nom des conseillers communaux du parti CSV.

Les 15 dernières années se caractérisent par des investissements importants, dans le sens du développement de notre commune. Des investissements qui ont fait avancer notre commune et nous ont permis d'offrir aux citoyens de nos localités des infrastructures modernes et adaptées, et surtout une qualité de vie. Nos bâtiments sont neufs, modernes et construits de manière durable. Dans les années à venir, après l'achèvement de certains projets (nouvelle école préscolaire avec maison relais et rénovation des bâtiments scolaires à Clemency), les infrastructures scolaires seront prêtes pour l'avenir et répondront aux exigences de nos citoyens. Le sport et les jeux ont été développés pour les jeunes et les moins jeunes et ne laissent plus rien à désirer. Le parc immobilier de la commune a constamment évolué, permettant ainsi l'élaboration de projets futurs et de mesures sociales. De cette manière, il a été possible de garantir que nous maintenions à la fois nos infrastructures actuelles à niveau et que nous investissions dans l'avenir. La majorité a mené à bien le plan visant à améliorer la situation de la commune à tous les niveaux.

Notre commune s'agrandit, les tâches deviennent plus complexes, la digitalisation se poursuit, le suivi des projets prend du temps et l'entretien de nos bâtiments est important et nécessaire. Toutes ces tâches nécessitent un personnel compétent et en nombre suffisant. Nous devons continuer à investir dans la formation de notre personnel. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons entretenir nos bâtiments, maintenir les aires de jeux propres et fonctionnelles, mais aussi accompagner nos projets. Le credo reste le même : nous investissons dans les équipes dont nous avons besoin. Un grand merci à tous les services, ils font un travail fantastique.

Nous pouvons également tirer un bilan positif pour l'année 2023, nos réserves sont intactes et elles nous permettront, même si le plan d'investissement est prudent, de développer à l'avenir différents points forts dans notre commune (mobilité, écoles, routes, administration communale). Nous devons continuer à faire preuve de vigilance, car la situation globale reste instable et les coûts augmentent de manière générale. Malheureusement, nous devons également constater que les projets de construction prennent du retard et que leur coût augmente souvent de manière non négligeable. Ici aussi, nous avons besoin de personnel compétent afin de pouvoir garantir une planification réaliste des projets, adaptée à la situation. Mais en général, une approche durable, efficace et prévoyante sera également nécessaire à l'avenir. Des hausses de prix imprévues, des prix élevés de l'énergie et des évolutions salariales sont certainement quelques exemples qui peuvent mettre en péril l'équilibre budgétaire. Il est donc recommandé d'être vigilant, car la situation instable actuelle nous pose des défis. Un environnement globalement chancelant entraîne une série d'incertitudes. Pour l'instant, nous n'avons pas encore besoin d'un prêt, notamment grâce à une augmentation des recettes ordinaires de 4 millions d'euros, à une série de projets non encore achevés et au fait qu'aucun nouveau grand projet n'a été entamé. Actuellement, nous nous concentrons délibérément sur ce qui est nécessaire.

Un certain nombre de projets sont concernés et verront donc leur coût augmenter en conséquence : le « Red-Rock-Trail », le réaménagement du boulevard J.-F. Kennedy, le centre culturel de Clemency, la rue de l'École à Clemency, la maison relais et le centre du village de Clemency.

Par ailleurs, la commune a réalisé des investissements durables dans le but de faire des économies en matière de consommation d'énergie. L'amélioration de notre consommation énergétique est mise en œuvre depuis un certain temps et des investissements continueront d'être réalisés dans ce sens à l'avenir.

Le budget 2024 continue lui aussi à s'inscrire dans une stratégie d'investissement raisonnable. Selon la devise « confort, sécurité et investissements durables », les années à venir seront consacrées aux citoyens. Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'augmentation des coûts joue un rôle, mais le financement de l'État ne devrait plus être le même. Sachant cela, nous devons agir avec prudence et prioriser les projets afin de garantir un développement raisonnable de notre commune, ceci dans l'intérêt de nos citoyens.

Un certain nombre de projets sont néanmoins nécessaires (+/- 54 millions €) : la conception et la construction d'une nouvelle mairie, les travaux de voirie sur la N5 – avenue de Luxembourg, le réaménagement de la rue Bechel, la nouvelle structure pour l'éducation précoce (École du Centre), la troisième phase de la cour d'école « Op Acker », la nouvelle salle de musique, la nouvelle centrale énergétique, les travaux au cimetière de Bascharage, la rénovation des infrastructures scolaires à Clemency.

Cette année encore, le contournement reste à l'ordre du jour. Après des hauts et des bas, nous pouvons affirmer que l'évolution actuelle est saluée par toutes les parties concernées et qu'un accord semble être imminent. Nous devons néanmoins veiller à ce que le nouveau gouvernement fasse avancer le dossier et le mette en œuvre de manière cohérente. Nous restons positifs et continuons à nous engager pour la mise en œuvre de ce projet.

Cela nous amène à la conclusion que nos finances communales sont actuellement en équilibre, mais que nous risquons d'avoir besoin d'un prêt en raison de l'augmentation générale des coûts. Avant tout, nous devons envisager l'avenir avec une certaine prudence. Nous avons besoin d'un budget 2024 adapté à la situation actuelle, c'est le cas ici. C'est dans cet esprit que le parti CSV soutiendra à l'unanimité le budget 2024.

Michel Wolter, bourgmestre: Avant de répondre à quelques remarques, je tiens à remercier les uns et les autres pour leurs prises de position respectives et l'atmosphère constructive qui y règne. J'ai l'impression que chacun autour de la table se soucie de l'avenir de la commune et, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous n'avons pas tous perdu de vue l'essentiel aujourd'hui.

Je constate que chaque parti se préoccupe de la situation financière de la commune, ce qui est tout à fait louable. La situation financière de la commune a toujours été ma principale préoccupation au cours des 14 dernières années et j'ai toujours veillé à ce que la situation ne dérape pas. En conséquence, nous n'avons pas non plus mené une politique du personnel excessive. Avec un rapport entre les frais de personnel et les recettes ordinaires d'environ 40%, nous sommes l'une des administrations communales les plus légères du sud du pays, et je suis convaincu que même avec une administration légère, nous pouvons offrir d'excellents services aux citoyens. Ensuite, si l'on souhaite offrir des services supplémentaires, il est possible de les acheter auprès de prestataires externes sans devoir engager son propre personnel.

Les frais de personnel alimentent le budget ordinaire et déterminent le montant de l'excédent ordinaire que l'on peut investir dans des projets extraordinaires. Sans excédent ordinaire, on ne peut financer des projets que par des emprunts, et encore, pas éternellement. Nous avons résolument suivi la voie qui consiste à rembourser la dette que nous avons contractée en 2005 pour financer le campus scolaire « Op Acker ». Cette dette a été remboursée par toute une génération sur une période de 20 ans. À l'exception d'un petit emprunt dont la durée s'étend jusqu'en 2031, nous ne serions plus endettés en 2025.

Je ressens autour de la table le besoin de réaliser l'un ou l'autre projet, et j'ai souligné la semaine dernière, lors de la présentation du budget, que nous sommes désormais dans une situation où nous ne pouvons plus tout faire en même temps, mais où nous devons faire des choix. Si l'excédent ordinaire diminue, nous n'aurons pas la capacité d'investissement nécessaire pour réaliser l'ensemble du programme d'investissement au cours des six prochaines années. Et si l'on ne veut alors pas recourir à l'emprunt, il faudra donc définir des priorités et renoncer à différents projets.

Il y a à mon avis deux projets incontournables pour cette législature, même s'ils ne peuvent pas être réalisés dans leur intégralité en une seule législature : la construction d'une nouvelle mairie et le réaménagement de l'avenue de Luxembourg. J'estime ces deux grands projets à environ 50 millions d'euros. Nous pouvons envisager un emprunt ou décider de se passer de financement externe, mais il faudra alors soit renoncer à l'un de ces projets, soit réaliser les deux projets sans qu'aucun autre ne puisse être réalisé. Personnellement, je n'ai aucun

problème à contracter une dette pour la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour la commune, car la mairie actuelle date du début des années 1960 et est désormais bien trop petite. Nous sommes l'une des dernières communes à ne pas avoir investi dans ses infrastructures administratives dans un passé récent. Outre les réseaux souterrains, nous avons investi dans les écoles, le sport et la culture au cours des dernières décennies. Nos réseaux de distribution sont parmi les plus modernes de tout le sud. D'autres communes ont peut-être investi davantage dans le bâtiment, mais nous avons toujours essayé de trouver un équilibre entre les missions obligatoires d'une commune et les tâches que nous nous imposons en tant que commune. Donc, quand on dit que ce budget est un budget sans vision d'avenir, je dois dire que c'est un budget d'avenir, car nous étudions une quinzaine de projets pour ensuite décider, sur la base des devis, quels projets nous allons également mettre en œuvre dans les 6 prochaines années. Tout comme en 2018, le budget 2024 est un budget de transition. À l'époque aussi, nous avons d'abord terminé les projets lancés au cours de la législature précédente afin de nous assurer que nous pouvions évaluer correctement la situation financière de la commune. Ce n'est qu'en connaissance de cause que nous avons ensuite décidé quels projets nous pouvions entreprendre par la suite. Et c'est exactement ce que nous voulons faire cette année. En outre, j'ai le réflexe hautement démocratique de ne pas vouloir dicter le budget des quatre prochaines années à une éventuelle prochaine majorité avant les élections communales. Nous avons commandé des études sur les projets possibles avant les élections, mais sans réduire la marge de manœuvre du prochain conseil communal. Je pourrais bien sûr imaginer un certain nombre de choses qui pourraient être réalisées. Ainsi, je pourrais également souhaiter une « maison des artistes et de la culture », mais compte tenu de la situation financière limitée de la commune, un tel projet ne figure pas parmi mes priorités. D'une part, nous n'avons pas les moyens financiers nécessaires, d'autre part, de telles maisons existent dans les grandes communes voisines. Il faut toujours savoir ce qui convient à une commune de la taille de Käerjeng. Je n'ai pas l'ambition de concurrencer les grandes communes. Cela ne correspond pas à ma philosophie, et avec moi comme bourgmestre, il n'y aura pas d'endettement à tout prix. Je suis d'accord avec un endettement que je considère comme raisonnable et qui ne pèse pas sur l'avenir de notre commune. Je suis conscient que nous pouvons investir environ 60 millions d'euros au cours d'une législature, dans la mesure où la situation ne change pas drastiquement. Par conséquent, si l'on estime ensuite que l'on doit investir davantage sur la même période, il faut contracter une dette. Bien sûr, la situation de départ n'est alors plus la même qu'il y a cinq ans, mais je dois répondre à Monsieur Turcarelli qu'une commune ne peut pas contracter une dette simplement parce que c'est le bon moment. La comptabilité camérale prévoit que l'on épuise d'abord ses propres réserves avant de pouvoir contracter un emprunt. Nos réserves suffiront probablement jusqu'à la fin de l'année 2024, et le prêt de compensation de 4.5 millions d'euros n'est destiné gu'au cas où les liquidités ne suffiraient pas jusqu'à la fin de l'année. Ce n'est donc rien de plus qu'un chiffre correctif destiné à garantir que toutes les dépenses du budget pourront être effectuées dans le cas extrême. Nous savons cependant par expérience que toutes les dépenses ne peuvent jamais être effectuées, étant donné qu'un maximum est inscrit sur chaque poste budgétaire et que l'on voit ensuite au cours de l'année à quelle vitesse certains projets avancent ou non.

Il ne faut pas non plus oublier qu'un phénomène a alourdi notre budget ces dernières années, à savoir l'explosion des coûts dans le secteur de l'énergie et de la construction depuis la pandémie. Ainsi, nous devrons finalement supporter environ 10,7 millions d'euros de coûts supplémentaires, répartis sur 7 projets, sans que nous ayons modifié quoi que ce soit de notable dans les projets et sans aucune influence de notre part. Cela correspond à peu près à l'excédent ordinaire, et donc à la capacité d'investissement, d'une année entière. Au sujet du logement social : qu'entend-on par-là ? Traditionnellement, le logement social signifiait que les pouvoirs publics construisaient quelque chose et le proposaient à des prix réduits à des personnes qui remplissaient certaines conditions et qui pouvaient ensuite y vivre toute leur vie. Or, je suis d'avis que dans les circonstances actuelles, il n'est plus possible de faire le bonheur de quelques personnes pendant 40 ans avec les quelques logements sociaux. Je pense plutôt qu'il faut utiliser l'argent public pour en faire profiter plus de gens, en mettant le logement à la disposition de ceux qui en ont besoin pour une durée limitée, afin de leur permettre de se remettre sur pied et de donner ensuite la même possibilité à une prochaine famille. C'est pour moi la grande question qui va se poser dans le domaine du logement social, et je suis impatient de voir comment chacun ici va se

positionner par rapport à cela. Jusqu'à présent, la commune de Käerjeng n'a pas été très active dans ce domaine. Nous avions les lotissements « cité Charles de Gaulle » à Bascharage et « am Bongert » à Clemency, l'immeuble dans la « rue de la Résistance », que nous avons vendu au Fonds du Logement, et une demi-douzaine d'unités de logement en location. Nous n'avons pas de service séparé qui s'occupe des logements sociaux et de leurs locataires. Mais si nous voulons maintenant être plus actifs dans ce domaine, nous devons nous poser la question de savoir si nous embauchons le personnel nécessaire ou si nous cherchons un partenaire à qui nous confions le tout. Compte tenu de nos possibilités financières, nous avons énormément investi dans la construction de logements sociaux au cours des dernières années. Nous avons notamment acheté pour plus de 6 millions d'euros de terrains à Linger, qui doivent servir à la construction de logements sociaux. Récemment, nous avons acquis la maison Schütz, que nous rénovons pour la mettre à disposition comme logement social, ainsi que la maison Petulova, la maison Thorn à Fingig, une maison dans la rue de l'Ecole que nous souhaitons mettre à disposition d'une famille de réfugiés. Comme Monsieur Kartheiser l'a déjà mentionné, certaines personnes ont besoin d'un logement social pour différentes raisons et nous souhaitons disposer d'une offre mixte en fonction de nos possibilités. Cependant, le Parlement a adopté en juillet une loi qui stipule que les subventions de l'État pour l'acquisition de logements sociaux sont liées à la location à durée indéterminée, qui doit être organisée par un bureau d'accueil qui doit encore être créé. En d'autres termes, la commune n'a aucune influence sur les personnes qui bénéficient d'un logement qu'elle a acquis à cette fin. Je préfère l'approche d'une « AIS Kordall », mais si nous optons pour une telle collaboration, nous ne recevrons pas de subventions. Il reste en outre à savoir si nous nous contentons de fournir un logement et de laisser les gens se débrouiller seuls, ou si nous accompagnons les personnes et leur offrons les meilleures conditions possibles pour qu'elles puissent, après un certain temps, s'insérer sur le marché du logement régulier.

Je voudrais maintenant répondre aux différentes interventions. Madame Feipel a bien analysé le projet de budget, je n'ai donc rien à ajouter à ce sujet. Il en va de même pour Monsieur Kirwel. Je voudrais encore une fois répondre à Madame Siebenaler-Thill qu'il est faux d'affirmer que les crédits destinés aux campagnes de sensibilisation sont en baisse. Les crédits sont toujours là, mais à des endroits différents. Nous travaillons moins avec le syndicat en question, mais nous nous donnons d'autres possibilités dans d'autres domaines. Contrairement aux affirmations de Madame Siebenaler-Thill, le calendrier écologique informatif n'a pas été bien accueilli par les citoyens et a été supprimé sur les conseils du Service écologique. Le coût était disproportionné par rapport à ce que ce calendrier pouvait nous apporter. Le projet « Repair Café » se poursuit, la prochaine édition aura lieu en janvier. Nous continuerons à sensibiliser nos citoyens à la protection du climat et de la nature. Je trouve étonnant que le parti déi gréng n'approuve pas le projet de budget 2024, car à l'exception de quelques nouveaux accents, que le parti salue également, tout a été mis en place en commun. Je salue expressément le fait que deux partis d'opposition donnent leur accord au projet de budget. Je voudrais dire à Monsieur Kartheiser que nous gardons bien entendu un œil sur notre situation financière, comme je l'avais montré en toute transparence lors de la dernière réunion, à l'aide de tableaux. Les inondations font partie de mes plus grandes préoccupations, d'autant plus que je constate que les études à ce sujet ne sont toujours pas terminées. Malheureusement, nous en sommes tributaires, car nous dépendons de l'accord des administrations de l'État pour la mise en œuvre des mesures. Les actions menées dans nos forêts font partie du plan de gestion forestière qui nous est présenté chaque année par notre garde forestier. En ce qui concerne l'enseignement musical, nous enregistrons une augmentation substantielle des coûts salariaux, qui n'est que partiellement compensée par une augmentation de la participation financière de l'État. Nous nous sommes toujours fixé comme ligne directrice que l'école de musique ne devait pas coûter plus d'un million d'euros net par an au final. Il ne faut pas oublier que c'est un certain luxe que nous nous accordons par rapport à d'autres communes qui n'ont pas leur propre école de musique. Il en va d'ailleurs de même pour le TICE, où 9 communes se permettent de supporter la différence entre le coût du secteur privé et celui du secteur public. La participation au TICE passe de 1,2 à 2 millions d'euros, et Monsieur Turcarelli souhaite encore élargir l'offre. Si j'additionne les 1,4 million d'euros désormais consacrés à l'enseignement musical et les 2 millions d'euros pour le TICE, nous dépensons chaque année 3,4 millions d'euros dans le budget ordinaire, que d'autres communes ne dépensent pas. Néanmoins, je pense que ces dépenses sont tout à fait justifiées, car je suis un grand fan de l'école de musique et de l'offre du TICE. Je m'inquiète toutefois de l'évolution du TICE, car si nous n'avons pas de dépenses extraordinaires dans le budget de l'année prochaine, la modernisation du parc de véhicules pour atteindre la neutralité climatique coûtera environ 180 millions d'euros dans les années suivantes. En outre, la participation à la caisse de pension des fonctionnaires communaux continuera d'augmenter, ce qui réduira à vue d'œil notre capacité financière. En ce qui concerne l'éclairage public, il souhaite dire à Monsieur Kartheiser que nous serons presque entièrement passés à la technologie LED d'ici la fin de l'année. Cela fait dix ans que nous investissons dans ce changement, et depuis, nous réduisons l'éclairage entre minuit et 6 heures. Cela réduit certes nos coûts de suivi, mais nous avions aussi jusqu'ici des coûts d'investissement considérables. En outre, certaines normes de sécurité doivent toujours être respectées, par exemple pour l'éclairage des passages piétons. En ce qui concerne la remarque relative aux poubelles au cimetière, je transmettrai cette information à nos collaborateurs techniques afin que nous puissions trouver une solution adéquate à ce problème dans le cadre du réaménagement des chemins.

Monsieur Turcarelli a suggéré de réduire le taux de l'impôt commercial. Je dois répondre à cela que nous ne générons presque pas d'impôt commercial sur le territoire de notre commune. Nos recettes propres s'élèvent à environ 1,3 million d'euros. Si nous réduisions notre taux de prélèvement, cela entraînerait une perte dans la répartition de l'impôt commercial nationale. Nous n'avons absolument aucun intérêt à baisser le taux de prélèvement, car toutes les entreprises de notre zone d'activité paient très peu d'impôt commercial. Je n'ai rien à ajouter à l'avis de Monsieur Hautus. Je voudrais donner l'occasion à Monsieur Cruchten d'ajouter peut-être quelques éléments.

Yves Cruchten, échevin: Je me permets de revenir sur la discussion concernant l'engagement de portiers. Le collège des bourgmestre et échevins n'a pas décidé d'engager de nouveaux portiers sans raison. Les collaborateurs du Service technique ont calculé le nombre de postes à temps plein nécessaires pour assurer la surveillance et l'entretien des infrastructures communales et de leur environnement respectif. Le résultat théorique de ce calcul était de 21,5 postes à temps plein. Actuellement, nous disposons de 15 postes à temps plein, dont une personne en mesure d'emploi, ce qui nous a incités à créer ces postes dont il est beaucoup parlé.

Monsieur Kartheiser avait soulevé la problématique des décharges illégales. Il serait intéressant d'avoir les chiffres exacts des infractions constatées par le garde forestier, afin que nous puissions nous faire une idée de l'ampleur exacte du phénomène et envisager d'éventuelles mesures de notre part. En ce qui concerne le cimetière, je tiens à rappeler qu'outre les frais de fonctionnement annuels de 160.000 €, 460.000 € sont prévus dans le budget extraordinaire pour la rénovation des chemins. Le projet afférent pourra être présenté prochainement au conseil communal, ce qui permettra de remédier à cette situation.

En ce qui concerne l'impôt commercial, je voudrais ajouter aux déclarations de Monsieur Wolter qu'une baisse du taux ne contribuerait pas à l'attractivité de notre commune, car nous ne sommes pas en situation de concurrence avec d'autres communes. Nous disposons d'une zone artisanale communale et d'une zone industrielle nationale. Cette dernière sera encore étendue à moyen terme, le ministère de l'Économie a déjà informé le collège des bourgmestre et échevins qu'entre 1.500 et 2.000 nouveaux emplois devraient y être créés dans les années à venir. Cela est dû à une forte demande des entreprises pour un site approprié, il n'est donc pas nécessaire de battre la campagne pour que de nouvelles entreprises s'installent dans notre commune. Le taux de perception n'est donc pas une raison pour qu'une entreprise ne s'installe pas chez nous. Le collège des bourgmestre et échevins a acquis l'année dernière, lors d'un échange, un terrain sur lequel nous aurons notre mot à dire quant au type d'entreprise qui s'y installera, car nous souhaitons enfin, à côté de toutes les entreprises de production, des prestataires de services. Il faut savoir que la majeure partie de l'impôt commercial nationale est générée par les banques et les compagnies d'assurance, et non par des sociétés de production comme Guardian, LuxPET ou BorgWarner. Monsiueur Turcarelli dit que nous n'investissons pas assez dans le logement social. La situation sur le marché du logement est tellement mauvaise que cette affirmation est toujours vraie. Toutefois, l'année dernière, la commune a investi 2 millions d'euros dans ce domaine et d'autres investissements sont prévus dans le budget de l'année prochaine, avec des rénovations de maisons et l'achat d'appartements, de sorte que la commune de Käerjeng prend tout à fait ses responsabilités dans ce domaine.

Concernant la critique selon laquelle nous n'avons que des crédits de démarrage pour de nouveaux projets dans le budget, c'est une critique compréhensible du point de vue d'un politicien de l'opposition. Je pense toutefois que dans la plupart des communes, on procède de la sorte : les nouveaux projets sont étudiés au début d'une législature et ne sont lancés qu'en fonction des priorités, une fois que les différents postes de dépenses sont connus. J'ai mené une politique d'opposition pendant 18 ans dans notre commune et je n'ai certainement pas ménagé mes critiques durant cette période. J'ai toujours dit ce qui, à nos yeux, manquait peut-être ou ce que nous aurions fait différemment, mais je n'ai jamais critiqué lorsque des crédits supplémentaires étaient demandés, car il s'agissait toujours de coûts supplémentaires qui pouvaient être justifiés par une augmentation des prix ou par de légères modifications au cours de la mise en œuvre des projets. De plus, les crédits supplémentaires étaient extrêmement rares, et il en va de même pour les dépassements lors des décomptes finaux. Le mérite en revient non seulement au collège des bourgmestre et échevins, mais aussi à l'administration, qui a toujours veillé à ce qu'il n'y ait pas de dépassements. Au cours des trois dernières années, nous avons toutefois dû accorder plus de 10 millions d'euros de crédits supplémentaires, exclusivement en raison de l'augmentation générale des coûts dans le secteur de la construction. Ni l'administration ni le collège des bourgmestre et échevins ne sont responsables de cette situation.

Fernand Kartheiser, conseiller: La discussion concernant le logement social est très bienvenue et je m'en réjouis. Je suis tout à fait d'accord avec le fait qu'il faut discuter des aspects de l'autonomie communale et de l'encadrement social. Le fait que nous fassions éventuellement appel à un partenaire externe est également tout à fait défendable, car sinon nous risquons de voir les frais de personnel nous déraper. Nous devons mener une partie des discussions avec les administrations publiques, car il semble que l'État ne remplisse pas sa mission assez rapidement ou pas suffisamment dans différents domaines, ou qu'il pose des exigences excessives, que ce soit dans la lutte contre les inondations, les transports publics ou la sylviculture. Dans tous ces domaines, l'État joue le rôle le plus important et nous devons nous demander ce que nous pouvons faire en général ou dans quelle mesure nous pouvons emprunter de nouvelles voies. Je voudrais remercier Monsieur Cruchten de vouloir se consacrer aux décharges illégales et de faire en sorte que l'aménagement plus digne du cimetière soit désormais un sujet de préoccupation. En ce qui concerne la circulation, je voudrais faire remarquer qu'il devrait être possible d'améliorer la fluidité du trafic grâce à l'utilisation de feux de signalisation intelligents.

Michel Wolter, bourgmestre : Depuis 2015, nous attendons que les feux de signalisation intelligents promis soient mis en place chez nous.

Fernand Kartheiser, conseiller : En outre, nous devrions veiller à ce que des encoches soient toujours prévues aux arrêts de bus, afin que les bus en attente ne ralentissent pas davantage la circulation.

Michel Wolter, bourgmestre: Nous n'avons aucune influence sur ce point.

Fernand Kartheiser, conseiller: Alors c'est un autre point que nous devons aborder avec insistance avec les administrations de l'État. Merci pour les efforts qui ont déjà été faits dans la lutte contre la pollution lumineuse. Je pense néanmoins que d'autres mesures pourraient être prises, car l'impact de la pollution lumineuse sur la nature n'est pas négligeable. Pour le reste, je vous remercie pour vos réactions détaillées.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère: Je voudrais encore vous remercier de continuer à recourir à deux bus électriques pour le transport scolaire. Il faudrait peut-être penser à le mentionner dans le texte du poste budgétaire correspondant, afin que l'on puisse voir en toute transparence où sont investies les recettes générées par le pacte climat. En ce qui concerne les postes de portiers, il est intéressant de savoir qu'un calcul précis des postes nécessaires a été fait. Si je l'avais vu à l'avance, j'aurais peut-être pu mieux comprendre pour quelles raisons nous avons dû créer des postes de portiers supplémentaires. Je tiens également à préciser que je n'ai pas dit que les dépenses pour les campagnes de sensibilisation avaient été réduites. J'ai dit que des postes avaient été supprimés à un

endroit, sans qu'il y ait de projets concrets ailleurs. Pour la première fois, 15.000 € de moins que l'année précédente sont investis dans la collaboration avec le syndicat SICONA.

Michel Wolter, bourgmestre: Et j'ai précisé que pour cela, 20.000 € sont ajoutés à d'autres postes budgétaires. Aucun poste budgétaire n'a été supprimé depuis que vous n'êtes plus membre du collège des bourgmestre et échevins.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Des projets ont été supprimés et doivent maintenant être remplacés par autre chose.

Vincenzo Turcarelli, conseiller: Je voulais encore savoir dans quelle mesure, pour les logements locatifs sociaux, il est procédé à des contrôles à intervalles réguliers pour que les locataires remplissent toujours les critères. Au Luxembourg, par exemple, les gens se plaignent que les locataires vivent dans des logements sociaux et conduisent ensuite des voitures imposantes.

Michel Wolter, bourgmestre : Cela se fait chaque année, comme le prévoit la loi. Cependant, nous ne pouvons calculer que sur la base des revenus des locataires, et non sur la base de leur parc automobile.

Yves Cruchten, échevin : Le calcul du loyer mensuel est basé sur une loi de 1998, modifiée pour la dernière fois en 2006. À partir d'un certain revenu, il ne vaut plus la peine de louer un logement social, car le prix du loyer augmente alors assez progressivement. L'idée sousjacente est que les personnes disposant de meilleurs revenus doivent alors aussi chercher à se loger sur le marché régulier.

Michel Wolter, bourgmestre: Maintenant que nous avons répondu à toutes les questions, nous pouvons passer au vote sur les deux documents budgétaires.

Tableau récapitulatif du bud	get rectifié de l'exerci	ce 2023
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €
Total des recettes	55.990.730,87	1.079.513,94
Total des dépenses	44.958.758,19	33.782.068,89
Boni propre à l'exercice	11.031.972,68	
Mali propre à l'exercice		32.702.554,95
Boni du compte 2022	24.896.522,01	
Mali du compte 2022		
Boni général	35.928.494,69	
Mali général		32.702.554,95
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 32.702.554,95	+ 32.702.554,95
Boni présumé fin 2023	3.225.939,74	
Mali présumé fin 2023		

Budget rectifié 2023 : Approbation par 14 voix (CSV, LSAP, déi gréng, DP, Piraten) et une abstention (ADR).

Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2024				
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €		
Total des recettes	58.573.473,53	11.737.526,00		
Total des dépenses	49.330.971,14	23.803.257,18		
Boni propre à l'exercice	9.242.502,39			
Mali propre à l'exercice		12.065.731,18		
Boni présumé fin 2023	3.225.939,74			
Mali présumé fin 2023				
Boni général	12.468.442,13			
Mali général		12.065.731,18		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 12.065.731,18	+ 12.065.731,18		
Boni définitif	402.710,95			
Mali définitif				

Budget 2024: Approbation par 13 voix (CSV, LSAP, DP, Piraten) contre 2 (déi gréng, ADR).

3. Aménagement communal et environnement

3.1) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng – Modification ponctuelle de l'article 12 – Emplacements de stationnement

Michel Wolter, bourgmestre : Les points 3.1 et 4.1 sont liés et nous seront expliqués en détail par Madame Juttel.

Carole Juttel, architecte: Il s'agit principalement d'une modification du règlement des bâtisses concernant les formes d'habitation. Depuis la première version du règlement, qui est entrée en vigueur avec le nouveau plan d'occupation des sols en 2015, il y a la possibilité d'une colocation. En conséquence, chaque logement autorisé pourrait accueillir jusqu'à 4 adultes sous la forme d'une colocation.

Le règlement des bâtisses est l'un des trois documents qui fixent les règles relatives aux différentes formes de construction, avec le plan d'occupation des sols et les plans d'aménagement distincts. Tout cela est basé sur la législation nationale en matière de planification communale et de développement urbain.

Depuis des années, nous n'autorisons dans les maisons individuelles que les ménages composés de personnes entre lesquelles il existe un certain lien, afin d'éviter la création de chambres meublées cachées. Nous avons donc défini un ménage comme étant composé d'une ou deux personnes majeures et de leurs parents au premier degré respectifs. Cependant, les autorités publiques ont attiré notre attention sur le fait que les règlements en matière de bâtisses doivent être considérés indépendamment de la composition des

ménages. Il en résulte un changement de paradigme. Jusqu'à présent, nous ne faisions pas de différence entre les logements occupés par leur propriétaire et ceux qui étaient loués. Désormais, une distinction sera faite entre les deux.

Un projet de loi, actuellement encore en instance, donne entre-temps une autre définition de la colocation que celle que nous connaissions jusqu'à présent. Selon ce texte, on entend par colocation la location d'un logement à plusieurs locataires dans le cadre d'un seul contrat de location.

Michel Wolter, bourgmestre: Jusqu'à présent, nous connaissions donc la notion de famille, mais celle-ci n'existe plus d'un point de vue urbanistique. Nous avons donc souvent interdit à des personnes de s'inscrire dans un ménage lorsque nous soupçonnions qu'il n'y avait pas de véritable lien familial. Ce n'est désormais plus possible. C'est pourquoi nous devons nous donner de nouvelles règles pour éviter que, par exemple, dix adultes vivent dans des maisons individuelles avec un seul emplacement pour la voiture. Nous avons des règles différentes pour les maisons individuelles et les immeubles collectifs, il n'est donc pas possible que plusieurs ménages s'installent là où les règles des maisons individuelles s'appliquent, tant du point de vue de l'urbanisme que de la santé publique.

Fernand Kartheiser, conseiller: Pour modifier notre règlement des bâtisses, nous nous basons donc sur une législation existante et sur un projet de loi. Est-ce vraiment le moment idéal pour la modification ou devrions-nous attendre l'entrée en vigueur du projet de loi ?

Michel Wolter, bourgmestre Le projet de loi n'a pas de réelle influence sur cet amendement. Nous l'avons simplement intégré dans nos pensées afin d'éviter de devoir procéder à un nouvel amendement par la suite.

Carole Juttel, architecte: Avec cet amendement, nous supprimons toute référence aux occupants et nous nous limitons à des définitions techniques de construction. La législation permet un occupant par chambre à coucher d'au moins 9 mètres carrés. Nous limitons le nombre de chambres à coucher par logement, en fonction de la taille du logement. Nous fixons le nombre d'emplacements à 0,5 par occupant, et 0,75 à partir du 5^e occupant.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Le nombre d'habitants compte-t-il aussi dans le cas d'une famille ?

Carole Juttel, architecte: Ces dispositions ne s'appliquent qu'en cas de réaffectation d'un logement en chambres meublées destinées à la location. Dans le cas contraire, les dispositions habituelles s'appliquent.

Arsène Ruckert, conseiller: Les places de stationnement sur le terrain privé comptent-elles aussi si ce ne sont pas des garages ?

Carole Juttel, architecte: Non.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère: Une maison unifamiliale avec un logement indépendant doit disposer de deux emplacements à l'intérieur. Cela exclut toutefois de très nombreuses maisons mitoyennes, car la plupart d'entre elles ne disposent pas de deux emplacements de parking adjacents et ne peuvent donc pas être autorisées à avoir un logement indépendant. Dans le cas des maisons isolées, un garage supplémentaire pourrait être construit, mais cela entraînerait une imperméabilisation supplémentaire de la surface. Cela n'est pas conseillé, surtout en ces temps-ci avec des phénomènes d'inondation réguliers. Si l'on autorisait peut-être les carports, on pourrait renoncer à l'imperméabilisation et recourir par exemple à des grilles à gazon. La même remarque vaut pour les colocations, où nous avons du mal à comprendre que les règles changent à partir du cinquième occupant. De nos jours, de plus en plus de personnes choisissent de vivre en colocation, notamment les jeunes qui veulent vivre indépendamment. En outre, de plus en plus de personnes renoncent à leur propre voiture et utilisent les transports en commun et les « Flex-Autos ». En tant que commune, nous créons des logements sociaux, ce qui est bienvenu, mais avec ces dispositions, nous rendons difficile pour les particuliers de partager leur logement avec d'autres personnes, car les possibilités de stationnement font défaut. Nous ne pouvons pas

comprendre cela et c'est pourquoi nous n'approuverons pas cet amendement. Nous préférerions que les possibilités de stationnement non scellées sur le terrain privé concerné soient également prises en compte.

Louis Philippe, conseiller: Je pense qu'il faut mener la discussion sur la colocation sur la base de critères objectifs comme le logement disponible, plutôt que sur la base de la composition des ménages. Nous sommes d'accord sur le fait que les logements disponibles doivent pouvoir être utilisés comme tels. Nous rendons la colocation possible, mais nous risquons de la rendre impossible en ajoutant des conditions supplémentaires telles que des places de parking. Néanmoins, je me réjouis que nous établissions des critères objectifs.

Michel Wolter, bourgmestre: Il faut faire la distinction entre les immeubles construits pour accueillir des colocations, qui relèvent à mon sens des mêmes conditions que les immeubles collectifs, et les immeubles dans lesquels un maximum de chambres est proposé à la location. Si ces chambres répondent aux conditions de la loi de 2019, nous n'aurons plus aucun moyen de contrôler le nombre de personnes vivant dans un logement. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut se donner des leviers pour s'assurer que de telles conditions de logement s'intègrent dans le tissu social de notre commune. Nous souhaitons éviter que, sous couvert de pénurie de logements, chaque maison individuelle devienne un immeuble collectif et que des quartiers qui se sont développés d'une certaine manière voient soudainement apparaître des structures d'habitation qui n'y ont pas leur place, c'est pourquoi nous proposons ici quelque chose qui tienne compte de la composition sociale de notre commune, tout en permettant de nouvelles formes d'habitation.

Approbation par 14 voix (CSV, LSAP, DP, ADR, Piraten) contre 1 (déi gréng).

3.2) Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Falterbaach - rue de la Chapelle » à Clemency – Vote

Carole JUTTEL, architecte communale : Il s'agit ici d'un amendement à un projet d'aménagement particulier dans la rue de la Chapelle à Clemency. Le projet d'aménagement particulier approuvé prévoit la construction de sept maisons unifamiliales. L'amendement concerne d'une part deux terrains qui doivent être réunis afin de pouvoir y construire une seule maison. En contrepartie, un autre terrain sera modifié pour permettre la construction d'une ou deux maisons, selon l'intérêt des acheteurs potentiels. En outre, le coefficient d'occupation des sols doit être augmenté pour chaque lot.

Approbation unanime.

4. Règlementation communale

4.1) Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification

Discussion au point 3.1) Approbation unanime.

- 4.2) Règlement d'ordre intérieur des écoles de l'enseignement fondamental de Bascharage Modification
- 4.3) Règlement d'ordre intérieur des écoles de l'enseignement fondamental de Clemency Modification

Michel Wolter, bourgmestre: Les modifications apportées aux règlements d'ordre intérieur des écoles primaires de notre commune sont expliquées par Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal: Ces amendements étaient nécessaires d'une part parce que la loi sur l'obligation scolaire a été modifiée. Nous avons adapté la terminologie à la loi existante. D'autre part, il y a une ligne à Bascharage qui délimite l'accès des parents aux bâtiments. Cette ligne n'existait plus à un moment donné, mais à la demande du personnel enseignant, elle est à nouveau tracée et inscrite dans le texte du règlement d'ordre intérieur. Une telle ligne est désormais également prévue à Clemency. En outre, nous avons légèrement modifié le texte par endroits et adapté les dispositions modifiées concernant le transport des élèves.

Nous avons demandé l'approbation du directeur de l'enseignement fondamental. Celui-ci a transmis les règlements d'ordre intérieur aux juristes du ministère de l'Éducation nationale. Nous avons tenu compte des remarques dédites juristes.

Point 4.2) Approbation unanime.

Point 4.3) Approbation unanime.

5. Patrimoine communal

5.1) Exercice d'un droit de préemption – Acquisitions de terrains à Linger

Michel Wolter, bourgmestre : Le collège des bourgmestre et échevins demande au conseil communal l'autorisation d'utiliser le droit de préemption pour deux parcelles à Linger d'une superficie totale de 61,50 ares. Ces parcelles sont situées dans une réserve naturelle et dans une zone inondable. Le propriétaire nous avait proposé d'acheter les parcelles, mais au double du prix habituel, à savoir 1.300 € l'are. Nous n'avons donc pas accepté l'offre. Lorsque nous avons ensuite reçu la lettre habituelle du notaire, nous avons constaté que les parcelles devaient désormais changer de propriétaire pour 650 € l'are. Comme la surface est intéressante pour nous et que le prix est désormais correct, nous souhaitons utiliser notre droit de préemption et acquérir les parcelles au prix de 40.000 €.

Fernand Kartheiser, conseiller : Quelle est la finalité d'utilisation de ces parcelles ? Ces parcelles peuvent-elles être utilisées pour des mesures de compensation ?

Michel Wolter, bourgmestre : Oui, et en plus il s'agit d'une zone sensible dans la zone inondable. C'est pourquoi il est intéressant de reprendre ces terrains dans le patrimoine communal, au cas où il faudrait éventuellement modifier le cours de la Chiers.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Cette acquisition profitera également à la commune dans le cadre du pacte nature.

Approbation unanime.

6. Personnel communal

6.1) Structures d'accueil : Création de postes pour les besoins de la nouvelle maison relais à Bascharage

Michel Wolter, bourgmestre: La nouvelle maison relais devrait ouvrir ses portes en avril 2024. La chargée de direction adjointe des structures d'accueil, Madame Carina Nogueira Costa, va maintenant nous expliquer de combien de personnel nous avons besoin pour pouvoir faire fonctionner la maison relais supplémentaire.

Madame Carina Nogueira Costa: Pour le calcul, nous nous basons à ce stade sur l'autorisation d'exploitation actuelle, l'agrément officiel n'étant pas encore disponible. Pour l'accueil de 255 enfants au maximum, la commune a besoin, selon le règlement grand-ducal du 14 novembre 2013, comme structure d'accueil inclusive, d'un poste à temps plein d'éducateur social, de 11 postes à temps plein dans la carrière d'éducateur diplômé, d'un

poste à temps plein de collaborateur administratif et de 14 postes à temps partiel dans la carrière d'aide-éducateur.

Michel Wolter, bourgmestre: La nouvelle maison relais pourra donc accueillir au maximum 255 enfants. Au total, nous disposerons donc d'une capacité d'accueil d'environ 670 places, pour un peu plus de 900 élèves de l'enseignement fondamental. Nous pourrons donc offrir une place dans une maison relais à environ 70% des élèves. Selon les autorités publiques, ce ratio devrait passer à 100%, mais je ne vois pas comment nous pourrions y parvenir. Néanmoins, avec 70%, nous sommes plutôt bien placés au niveau national. Nous n'accueillerons toutefois pas 255 enfants supplémentaires dès l'ouverture, mais une soixantaine dans un premier temps. Il s'agit du nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente. Nous souhaitons leur offrir une place pour le troisième trimestre scolaire. Nous verrons ensuite combien d'enfants seront inscrits à partir de la prochaine année scolaire. À ce stade, nous créons donc des postes, mais nous ne les occuperons pas tous de la même manière. Le recrutement du personnel suit donc les besoins réels de la maison relais. Les

Fernand Kartheiser, conseiller: La voie que nous suivons me semble être la bonne. Je me permets néanmoins de demander si, avec 255 nouveaux dossiers, nous avons vraiment besoin d'un autre poste à temps plein au secrétariat de la maison relais.

critères d'inscription et les différentes priorités restent inchangés jusqu'à nouvel ordre.

Carina Nogueira Costa: La charge de travail ne se limite pas à l'inscription des nouveaux enfants, mais aussi au suivi administratif des dossiers, aux annulations en cas de maladie, à la distribution des informations aux différents groupes. Honnêtement, je me demande si un poste à temps plein est suffisant. Actuellement, notre secrétariat se compose de deux collaboratrices à temps plein et d'un poste à temps partiel de 30 heures par semaine. Chaque jour, il faut par exemple traiter plus de 100 courriers électroniques.

Michel Wolter, bourgmestre : Il s'agit notamment de tenir chaque jour des listes de présence qui servent de base à la facturation. De plus, nous devons être conscients que la discipline de certains parents laisse parfois à désirer.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère: J'aimerais profiter de l'occasion pour soulever la prétendue incohérence concernant le poste budgétaire pour la formation continue dans le cadre du projet « Natur genéissen ».

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal: Je me suis déjà renseigné à ce sujet. Le poste budgétaire a toujours servi à des cours de formation continue, mais pas uniquement dans le cadre du projet en question. Par exemple, cette année, des cours de remise à niveau pour les premiers secours ont été comptabilisés sur ce poste.

Approbation unanime.

- 7. Règlements temporaires de circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins Confirmation
- 7.1) Règlement temporaire de la circulation, au boulevard J-F Kennedy entre la cité Charles de Gaulle et la rue de la Continentale, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 1^{er} décembre 2023 délibération n° 1

Approbation unanime.

7.2) Règlement temporaire de la circulation, aux adresses 48, 48A et 48B dans la rue de la Gare à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 1er décembre 2023 délibération n° 2

Approbation unanime.

8. Questions et réponses

Christian Kirwel, conseiller: Il y a un café au coin de la rue Basse et de la rue de la Gare à Clemency. Depuis un certain temps, toutes sortes de choses sont déposées devant le café. Outre le fait que ce n'est pas très esthétique, ce n'est probablement qu'une question de temps avant que les rats ne s'y rassemblent.

Michel Wolter, bourgmestre : En tant que bourgmestre, je suis responsable de la salubrité publique. Je vais demander à notre service d'ordre de se pencher sur la question et de rédiger un rapport. Un courrier sera ensuite envoyé au propriétaire pour l'inviter à remettre de l'ordre.

Frank Pirrotte, échevin : Dans ce contexte, nous devons également signaler au gérant du restaurant d'en face que les voitures qui sont maintenant garées à l'endroit où se trouvait l'espace extérieur du restaurant l'été dernier privent les usagers de la route de leur visibilité.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère: J'ai remarqué qu'à de nombreux endroits dans notre commune, les propriétaires ne taillent pas toujours leurs haies, si bien que celles-ci bloquent le trottoir et que les piétons, notamment avec des poussettes, doivent alors traverser la chaussée. Peut-être notre Service d'ordre pourrait jeter un coup d'œil dans toute la commune et intervenir là où cela s'avère nécessaire.

Michel Wolter, bourgmestre : Des citoyens nous signalent régulièrement de telles circonstances, mais alors avec une indication claire du lieu.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Spontanément, je pense à la rue Nicolas Roth à Hautcharage et la rue juste derrière la brasserie.

Michel Wolter, bourgmestre : Chaque année, nous envoyons une quinzaine de lettres aux propriétaires pour leur rappeler leur obligation légale. Dans la plupart des cas, ils exécutent les revendications de la commune.

Fernand Kartheiser, conseiller : La commune a récemment acheté une vieille maison à Fingig. Or, il y a deux blocs devant la maison. De quoi s'agit-il ?

Michel Wolter, bourgmestre: Ces blocs ont été déposés là après que des citoyens de Fingig ont attiré notre attention sur le fait que de plus en plus de voitures sont garées devant la maison en question. Cela pose problème, car il s'agit précisément de l'endroit où les élèves attendent le bus.

Fernand Kartheiser, conseiller: Je me demande toutefois si les blocs remplissent leur rôle tels qu'is sont posés actuellement. Je vais aller voir sur place.

Michel, Wolter, bourgmestre: C'est de cette manière que nous voulions désamorcer la situation. Nous avions essayé de mettre en place des marquages, mais cela n'avait pas suffi à dissuader les gens.

Louis Philippe, conseiller: Juste en face, il y a quelqu'un qui semble vendre de voitures, car il y a souvent des voitures sans plaques d'immatriculation.

9. Commissions consultatives

9.1) Commissions consultatives – Changements

Michel Wolter, bourgmestre: Le parti CSV propose de nommer Madame Danielle Schmit en remplacement de Monsieur Luc Bauer au sein de la commission des affaires culturelles. Monsieur Bauer remplacera alors Madame Schmit dans la commission de la jeunesse, du troisième âge et des loisirs.

Approbation unanime.

Fin de la séance : 11h50